

# Newsletter #02



Mai · Juin

2022

## EDITO

Mesdames, Messieurs,

Depuis la reprise de la gestion du port au 1<sup>er</sup> janvier, les sujets qui vous intéressent directement avancent favorablement. Les travaux de rénovation de la capitainerie s'accroissent afin de vous offrir un meilleur accueil et des conditions de travail optimales pour les agents du port. Le travail d'analyse des investissements à planifier dans le cadre de la future garantie d'usage touche à sa fin et s'oriente vers de futures infrastructures performantes pour un coût relativement modéré. Je remercie une fois de plus ceux qui dans un esprit constructif, s'associent à notre démarche et participent ainsi au bon fonctionnement du port et à construire un Port Grimaud encore plus qualitatif. Tout comme la commune a été reconnue plusieurs années d'affilées, commune de rêve numéro 1 de France, grâce à l'authenticité préservée du village et de son environnement, j'ai les mêmes ambitions pour Port Grimaud ! Il est impératif de conserver l'esprit du créateur de Port Grimaud tout en renforçant son image de marque et la préservation de l'environnement. Nous avons une responsabilité collective.

**Alain BENEDETTO**

Maire de Grimaud



### Le contrat 2022 (ex-amodiataire)

Afin de vous permettre de garder un lien juridique avec votre emplacement sur le plan d'eau, un contrat annuel est proposé pour l'année 2022 à l'ensemble des usagers. Il permet une continuité entre votre ancien contrat d'amarrage, désormais rompu, et le futur contrat de garantie d'usage. Ce document vous permet d'être titulaire d'un titre d'occupation du domaine public maritime. De plus, il est indispensable pour ceux qui souhaitent vendre leur bien immobilier et prouver qu'il existe bien la jouissance d'une place de port associée. Il permet donc de maintenir les droits acquis antérieurement en vue de la signature du futur contrat de 35 ans.

### La spécificité de Port Grimaud préservée

L'œuvre architecturale de François SPOERRY doit être préservée. Ainsi l'idée fondatrice de Port Grimaud sera conservée «son bateau devant sa maison». C'est pour cette raison qu'il est proposé aux ex-amodiataires la mise en place d'un contrat «long» (35 ans). Le contrat de la garantie d'usage est un outil puissant pour les signataires puisqu'il est considéré comme un droit réel immobilier. Le créateur avait voulu un modèle d'exploitation long pour les propriétaires, cette spécificité contractuelle est ainsi respectée durablement.

### Garantie d'usage / Plan Pluriannuel d'investissement

Afin de pouvoir mettre en place une garantie d'usage qui vous permettra de bénéficier d'une place attitrée pour les 35 prochaines années, la commune a défini les lignes directrices d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). C'est le montant global de ces nouveaux travaux qui définira la participation de chacun au financement du dispositif de la garantie d'usage. Parmi les travaux à l'étude, on retiendra principalement la reconfiguration de l'avant-port, la limitation des problèmes d'ensablement ou l'installation d'un brise-lames pour améliorer la navigabilité dans le port, etc. Ces travaux seront présentés en Commission portuaire et en commission extra-municipale des affaires maritimes dans lesquels les Port Grimaudois sont représentés.



Informations & renseignements

+33 (0)4 94 56 29 88  
capitainerie@portdegrimaud.fr

Visitez notre site internet :  
[www.portdegrimaud.fr](http://www.portdegrimaud.fr)

## Quel prix je vais payer à court et moyen termes ?

En 2022, le contrat transitoire ne prévoit qu'une seule composante de prix, c'est le prix de la redevance de l'occupation du plan d'eau et qui inclut le coût d'entretien normal du port.

Le prix est de 20 euros le m<sup>2</sup> (à payer en fonction de la place d'amarrage et non de la taille du bateau). Il sera révisé annuellement en fonction des coûts réels. Il n'a pas vocation à être une variable d'ajustement afin de financer les politiques du port, mais uniquement de prendre en charge la redevance et l'entretien du port.

A compter de 2023, les ex-amodiataires se verront proposer un contrat de garantie d'usage dont le prix sera défini par le PPI.

La somme sera à régler en une fois ou échelonnée sur plusieurs années et garantira sa place à Port Grimaud pour 35 ans.

Le prix de la redevance demeurera tout au long de la durée du contrat de la garantie d'usage.

## Services du Port

La capitainerie est à votre écoute pour vous apporter tous les services traditionnels d'un port de plaisance. Ainsi, c'est la capitainerie qui intervient pour entretenir et changer les chaînes mères, les chaînes filles, les pendilles ou les corps morts. Uniquement le matériel en état de fonctionnement normal au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera entretenu. Dans tous les cas, toutes les interventions sur le plan d'eau doivent être déclarées auprès des services de la capitainerie qui en assure la coordination et la sécurité.

### Tous les mercredis de 15h à 17h

Permanence des services municipaux à Port Grimaud (capitainerie ou PGII), voir lieu sur site internet ou par téléphone.

### Tous les vendredis matin

Marché à Port Grimaud II.

### Tous les jeudis matin

Marché à Grimaud village et à Port Grimaud I.

### Tous les Dimanches matin

Marché à Port Grimaud – Brocante les mas de Bagatin, chemin de Bagatin.

Agenda complet et informations :

- ▶ [www.mairie-grimaud.fr](http://www.mairie-grimaud.fr)
- ▶ [www.grimaud-provence.com](http://www.grimaud-provence.com)

### PORT GRIMAUD - Newsletter #02

Edition Mai • Juin 2022

Directeur de la publication : Alain Benedetto Maire de Grimaud.

Rédaction : Noël FELTEN-AMBROSINI, Directeur de cabinet avec la collaboration des services municipaux.

Crédits photographiques : Marion AGNES / Cyril CARPENTIER /

Office de tourisme de Grimaud.

Conception graphique : Ideogram Design.

Impression : Azur Impression / Dans le cadre du développement durable, notre imprimeur respecte les normes PPEFC<sup>®</sup>.

La reproduction, même partielle, des textes et photographies est rigoureusement interdite.

# AGENDA

## Du 30 avril au 08 mai

Salon des antiquaires & décorateurs d'art – De 10h à 20h, salle des fêtes de Beausoleil, 850 route nationale, entrée libre.

## Dimanche 01 mai

Trophée de golf de la ville de Grimaud, Beauvallon & Golf Up.

## Vendredi 06 mai

Escapade littéraire avec l'auteur Philippe Besson – 18h30 salle Arthur Bauchet, complexe sportif des Blaquières, entrée libre.

## Samedi 14 mai

Nuit européenne des musées – vernissage de l'exposition «Le Grimaud d'autrefois» et ouverture du musée jusqu'à 20h – Musée du patrimoine, 591 route nationale, entrée libre.

## Vendredi 20 mai

Soirées musicales de Grimaud, Geneviève Laurenceau, «Le violon du cœur», Œuvres de J-S Bach, 21h à la chapelle des Pénitents.

## Samedi 21 & Dimanche 22 mai

Régates du Yacht Club 100 Miles, Port Grimaud.

## Jeudi 26 mai

Foire de la Laine, 9h à 18h, Place Neuve.

## Du Vendredi 03 au Dimanche 05 juin

10<sup>ème</sup> salon du livre jeunesse, Beausoleil.

## Vendredi 17 juin

Soirées Musicales de Grimaud, Eglise St-François d'Assise.

## Mardi 21 juin

Fête de la Musique «En attendant les Grimaldines», Château.

## Samedi 25 & Dimanche 26 juin

Régates du Yacht Club Trophée de la Ville de Grimaud, Port Grimaud.

## VRAI OU FAUX ?

En signant le contrat de «mise à disposition d'un poste à quai», cela m'enlève la propriété du quai.

**FAUX** – Port Grimaud est constitué de quais publics et de quais privés. Les quais qui étaient privés jusqu'à la fin des concessions demeurent privés encore aujourd'hui. Ils font parties du patrimoine des propriétaires. Cette dénomination est simplement la formulation que l'on retrouve dans le code des transports (Article R5314-31) et qui correspond à la situation des usagers.

Ce contrat ne définit en rien la propriété du quai. Pour information, dans le droit français, la notion de contrat d'amodiation n'existe plus.

**Mon contrat d'amodiation a pris fin avec la fin des concessions.**

**FAUX** – Les contrats d'amodiation qui ont été signés précédemment, prévoyaient une clause de résiliation de concession (art 9 à PG1, art 7 à PG2 et art 10 à PG3). L'arrêt du Conseil d'Etat «Propriano» vient confirmer la fin de ces contrats par la présence de ces clauses. Par conséquent, les personnes qui refusent de signer les nouveaux contrats sont sans titre sur le plan d'eau.

**Le RGPD (règlement sur les données personnelles) interdit aux anciens concessionnaires de transmettre les données à la régie portuaire.**

**FAUX** – Les données informatiques récoltées précédemment par les concessionnaires auprès des plaisanciers (propriétaire ou non), avaient pour finalité la gestion du port. Le RGPD permet le transfert des données pour la continuité du service public lorsque la finalité de la collecte des données demeure de la même nature. C'est donc bien le cas. Pour information, en sa qualité d'autorité déléguée, la commune avait la possibilité précédemment d'avoir accès à ces données.



Informations & renseignements

+33 (0)4 94 56 29 88  
capitainerie@portdegrimaud.fr

Visitez notre site internet :  
[www.portdegrimaud.fr](http://www.portdegrimaud.fr)